

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 25 juin 2019 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mesdames Diane Fournier, Myriam Hardy, Carole Lavallée, Nicole Leblanc et Catherine Pelletier

Messieurs Benoît Laganière, Serge Mainville, Bruno Marcoux, Jean-Pierre Picard

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LE COMITÉ DE PARENTS :

Madame Sheila Ellien

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale
Mme France Blouin, directrice générale adjointe
Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe
M. Ghislain Plourde, directeur général adjoint
M. Hugo Clermont, directeur général adjoint
Me Arianoush Moazzezi Moghaddam, secrétaire d'assemblée
Me Maeva Ferrer Sterlin, directrice adjointe du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
M. Richard Dubois, directeur adjoint du Service des ressources matérielles

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION

Mme Carole Lavallée, présidente, déclare la séance ouverte. Il est 21 h 42.

107-CC-2018-2019

DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de la secrétaire générale nommée par le Conseil des commissaires par la résolution 122-CC-2015-2016 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner une secrétaire d'assemblée, pour la présente séance et pour toute autre séance ultérieure, en l'absence de la secrétaire générale ;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Marcoux :

1° De DÉSIGNER Me Arianoush Moazzezi Moghaddam à titre de secrétaire d'assemblée, pour la présente séance et pour toute autre séance ultérieure, en l'absence de la secrétaire générale ;

Adoptée à l'unanimité

108-CE-2018-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Marcoux :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
 - 1.1. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2019
4. Période de questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
 - 6.1. Achat regroupé en matière d'assurances pour l'année 2019-2020 – octroi de contrat
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
 - 9.1. Ajout d'un véhicule à quatre (4) contrats de transport scolaire
 - 9.2. Frais facturés aux institutions privées pour l'année scolaire 2019-2020
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1. Octroi de contrat – suivi des travaux de toiture
 - 11.2. École Jacques-Ouellette – réfection de la toiture, section C
12. Affaires du Service des technologies de l'information
 - 12.1. Octroi de contrat – ressource éducative numérique Nethmath

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

13. Affaire du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
 - 14.1. Dépenses de la présidente du Conseil - autorisation
15. Période de questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

109-CE-2018-2019

EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Diane Fournier que le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2019 soit adoptée avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Une (1) personne du public prend la parole.

110-CE-2018-2019

ACHAT REGROUPEÉ EN MATIÈRE D'ASSURANCES POUR L'ANNÉE 2019 - 2020 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que chaque commission scolaire peut contracter une assurance, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que la police d'assurance de la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) expirera le 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT la participation de la CSMV au Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie en matière d'assurances depuis l'année 2012-2013 (résolution n^o 67-CC-2011-2012);

CONSIDÉRANT la résolution n^o 36-CE-2018-2019 autorisant la participation de la CSMV au Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie en matière d'assurances pour l'année 2019-2020 et autorisant la conclusion d'un contrat de services;

CONSIDÉRANT le mandat confié à la firme Les Consultants d'assurance Adelson & Associés Inc. afin que celle-ci accompagne le Regroupement dans ses démarches d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseiller du regroupement, quant aux avantages financiers potentiels, de prévoir la durée du contrat de services d'assurances de dommages d'une durée de cinq (5) ans, soit un (1) an ferme et quatre (4) années d'option;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2019

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* prévoit la possibilité d'options de renouvellement pour ce type de contrat de services;

CONSIDÉRANT l'autorisation de conclure un contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à trois (3) ans obtenue le 26 février 2019 (résolution n^o 65-CC-2018-2019);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public « AO-08-2019-2019 - ASSURANCE DE DOMMAGES 2019-2020 » lancé par la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CRS) au nom du Regroupement;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues et analysées par la firme Les Consultants d'assurance Adelson & Associés Inc.;

CONSIDÉRANT l'autorisation du dirigeant de l'organisme public requise pour poursuivre le processus d'appel d'offres public lorsqu'un seul fournisseur a déposé une soumission conforme;

CONSIDÉRANT la résolution CC-2019-2633 de la CRS autorisant la poursuite du processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Les Consultants d'assurance Adelson & Associés Inc. d'octroyer le contrat d'assurances à BFL CANADA risques et assurances Inc.;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire Marie-Victorin*, le pouvoir de contracter tout contrat d'assurance au bénéfice de la CSMV est délégué à son comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Catherine Pelletier :

- 1° **D'OCTROYER** à « BFL CANADA risques et assurances Inc. » le contrat d'assurances pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 pour une prime de 133 582 \$ (avant taxes);
- 2° **D'AUTORISER** la direction du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications de la Commission scolaire Marie-Victorin à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en oeuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

111-CC-2018-2019

AJOUT D'UNE VÉHICULE À QUATRE (4) CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE

CONSIDÉRANT les besoins en transport liés à la hausse de clientèle pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT que le règlement sur le transport des élèves prévoit que la Commission scolaire est autorisée, avant de procéder par soumissions publiques,

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2019

à négocier de gré à gré avec un transporteur avec lequel elle était liée par contrat l'année scolaire précédente;

CONSIDÉRANT que la clause 8 des contrats de transport liant la Commission scolaire aux entreprises concernées, stipule que la Commission scolaire peut en tout temps et à sa seule discrétion, modifier le devis et, si tel est le cas, les parties s'engagent à appliquer au prix initial de chaque année pour chaque véhicule les ajustements prévus au contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail du Comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Pierre Picard :

- 1° **QUE** le contrat no 20, signé en 2017 pour une période de 5 ans entre la Commission scolaire Marie-Victorin et l'entreprise de transport Autobus Longueuil inc., soit modifié pour y ajouter un (1) autobus scolaire de 12 rangées de banquettes à partir de l'année scolaire 2019-2020.
- 2° **QUE** le contrat no 60, signé en 2017 pour une période de 5 ans entre la Commission scolaire Marie-Victorin et l'entreprise de transport Autobus Rive-Sud inc., soit modifié pour y ajouter un (1) autobus scolaire de 12 rangées de banquettes à partir de l'année scolaire 2019-2020.
- 3° **QUE** le contrat no 70, signé en 2017 pour une période de 5 ans entre la Commission scolaire Marie-Victorin et l'entreprise de transport Autobus Rive-Sud inc., soit modifié pour y ajouter un (1) autobus scolaire de 12 rangées de banquettes à partir de l'année scolaire 2019-2020.
- 4° **QUE** le contrat no 80, signé en 2017 pour une période de 5 ans entre la Commission scolaire Marie-Victorin et l'entreprise de transport Les Autobus Baillargeon (1976) ltée, soit modifié pour y ajouter un (1) autobus scolaire de 12 rangées de banquettes à partir de l'année scolaire 2019-2020.
- 5° **QUE** la directrice générale soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution des contrats et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

112-CE-2018-2019

FRAIS FACTURÉS AUX INSTITUTIONS PRIVÉES POUR L'ANNÉE 2019-2020

CONSIDÉRANT les ententes de transport intervenues avec les institutions privées;

CONSIDÉRANT les règles budgétaires du transport scolaire pour l'année scolaire 2019-2020;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de travail du Comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sheila Ellien :

- 1° **QUE** la Commission scolaire accepte d'organiser le service de transport scolaire, des institutions privées suivantes pour l'année scolaire 2019-2020, et ce, en respect des ententes de transport intervenues avec ces mêmes institutions :
 - Collège Saint-Paul
 - Collège Durocher Saint-Lambert
 - Collège Notre-Dame-de-Lourdes
 - Collège Charles-Lemoyne (Longueuil)
 - Collège Jean de la Mennais
- 2° **QUE** les institutions privées défraient à la Commission scolaire Marie-Victorin les un montant de 184,00\$ par élève transporté en autobus scolaire pour les frais administratifs;
- 3° **QUE** les institutions privées défraient à la Commission scolaire un montant de 710,72\$ par élève transporté en autobus scolaire pour les frais de transport;
- 4° **QUE** les frais ainsi établis soient considérés comme étant la participation des institutions privées à l'organisation du transport scolaire de leur clientèle;
- 5° **QUE** la directrice générale soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution des ententes et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

113-CC-2018-2019

OCTROI DE CONTRAT – SUIVI DES TRAVAUX DE TOITURE

CONSIDÉRANT la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (ci-après la « LGCE »);

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'autoriser la conclusion de contrats de services entre 100 000 \$ et 500 000 \$ est délégué au Comité exécutif, en vertu du *Règlement concernant la délégation du pouvoir d'autorisation de conclure certains contrats de services*;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat relativement à l'exécution sur demande de services de suivi de toiture, à réaliser dans le cadre de divers projets de construction;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2019

CONSIDÉRANT que ce contrat n'a pas pour effet d'éluider les dispositions de la LGCE, puisque les services de suivi des travaux de toiture nécessitent une expertise spécifique disponible seulement à l'externe;

CONSIDÉRANT que six (6) prestataires de services se sont procuré les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que quatre (4) prestataires de services ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Diane Fournier :

- 1° **QUE** le Comité exécutif autorise la conclusion d'un (1) contrat de services entre 100 000 \$ et 500 000 \$, relativement à l'exécution sur demande de services de suivi des travaux de toiture;
- 2° **QUE** ce contrat soit octroyé au prestataire de services « Groupe Conseils Lacasse-Trudeau inc. », pour un montant de 318 750,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 14 juin 2019 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 3° **QUE** ce contrat soit d'une durée initiale d'un (1) an, soit du 26 juin 2019 au 25 juin 2020, avec une (1) option de renouvellement annuel, portant la durée possible du contrat jusqu'au 25 juin 2021;
- 4° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

114-CE-2018-2019

ÉCOLE JACQUES-OUELLETTE – RÉFECTION DE LA TOITURE, SECTION C

CONSIDÉRANT deux (2) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes (Menkès Shooner Dagenais LeTourneaux Architectes inc. »);

IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Mainville :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 069-169-45659 – École Jacques-Ouellette – réfection de la toiture, section C, soit accordé à l'entrepreneur « Toitures Couture & Associés inc. » pour un montant total de 124 500,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture de soumissions du 17 juin 2019 déposé par le Service des ressources matérielles;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

115-CE-2018-2019

OCTROI DE CONTRAT – RESSOURCE ÉDUCATIVE NUMÉRIQUE NETHMATH

CONSIDÉRANT l'article 5.4.4 de la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement de service et de travaux de construction* – dans un cas particulier et pour des motifs légitimes (...) toute dérogation pourrait être approuvée par l'instance délégataire supérieure;

CONSIDÉRANT que le seul produit en mesure de répondre aux besoins de soutien à l'apprentissage des mathématiques des élèves de la 3^e année du primaire à la 4^e année du secondaire, ainsi que de la formation générale adulte est le logiciel Nethmath de l'entreprise Scolab inc.;

CONSIDÉRANT que Nethmath est le seul produit adapté au programme de formation de l'école québécoise;

CONSIDÉRANT que la ressource numérique Nethmath est la seule plateforme virtuelle pour le primaire et le secondaire où l'on retrouve en un seul endroit plus de 100 démonstrations de type « didacticiel », 12 000 exercices, un outil de suivi des élèves en fonction de leurs réussites et des défis rencontrés, un lexique mathématique et un glossaire des différentes formules mathématiques;

CONSIDÉRANT que cette ressource éducative numérique facilite également l'exploitation du tableau numérique interactif (TNI) en salle de classe, l'accès via le Web et l'utilisation sur une tablette numérique, le rendant accessible à la fois de la classe à la maison;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Pierre Picard :

- 1° **QUE** le contrat relatif à la ressource éducative numérique Nethmath soit accordé de gré à gré au fournisseur « Scolab Inc. » pour un montant approximatif de 99 100 \$ avant taxes, pour la durée du contrat;
- 2° **QUE** ce contrat soit d'une durée d'un an, soit du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020;
- 3° **QUE** la direction du Service des technologies de l'information soit autorisée à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin dans la mise en œuvre de la présente décision.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

116-CE-2018-2019

DÉPENSES DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL - AUTORISATION

CONSIDÉRANT que l'article 4.1 de la *Politique de frais de déplacement et de voyage* adoptée par le Conseil des commissaires prévoit que les dépenses de la présidence du conseil sont autorisées par le comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sheila Ellien :

- 1° **D'AUTORISER** les dépenses de la présidence au montant de **233,20 \$** pour la période du 8 mai au 16 mai 2019 qui se détaillent comme suit :

Dîner rencontre – M. Dan Lamoureux (CS Riverside) – 8 mai 2019

- Kilométrage – aller/retour et restaurant 50,00 \$

Assemblée générale FCSQ – 30 mai au 1^{er} juin

- Kilométrage et restaurant 163,03 \$

**Concert du printemps – Maison symphonique de Montréal
16 juin 2019**

- Kilométrage 16,16 \$

Représentation – Concert école St-Edmond à la Maison Symphonique

- Kilométrage et stationnement 20,17 \$

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne du public n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Aucun commissaire n'a pris la parole.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 22 h 09.

Présidence

Secrétaire générale

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2019

